COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 28 février 2019

COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 28 février 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1

ÉTATS FINANCIERS :

Produits et charges 4

Évolution de l'actif net 5

Situation financière 6

Flux de trésorerie 7

NOTES COMPLÉMENTAIRES 8

AMYOT GÉLINAS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la
Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES (l' « organisme »), qui comprennent la situation financière au 28 février 2019, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 28 février 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Étant donné que l'organisme reçoit des contributions de donateurs sur une base volontaire, il est impossible d'établir un contrôle complet sur celles-ci avant qu'elles ne soient effectivement reçues; ainsi, ces éléments de produits ne se prêtent pas à un audit intégral. En conséquence, notre audit de ces produits a été limité aux montants inscrits aux livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net.

Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T. 819 326.3400
F. 819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue de Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T. 450 432.8625
F. 450 432.8868

Mont-Tremblant
201-969, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T. 819 425.8691
F. 819 425.9266

Sainte-Adèle
1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc J8B 2N5
T. 450 229.2987
F. 450 229.7749

Lachute
408A, rue Principale
Lachute
Qc J8H 1Y2
T. 450 562.3775
F. 450 562.1757

Blainville
100-905, boul. Michèle-Bohec
Blainville
Qc J7C 5J6
T. 450 971.1550
F. 450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T. 819 275.1666
F. 819 275.1113

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400
info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

AMYOT GÉLINAS

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. [1]

Comptables professionnels agréés

Blainville
le 17 mai 2019

[1] CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A125821

COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

PRODUITS ET CHARGES
Exercice terminé le 28 février

	2019	2018
PRODUITS		
Contributions	438 493 $	425 855 $
Inscriptions à la plateforme de recrutement	49 530	-
Intérêts	2 386	1 639
	490 409	427 494
CHARGES		
Services administratifs	67 059	64 494
Commandites	2 000	5 000
Événements	69 626	66 309
Frais généraux	3 808	1 551
Messagerie	1 683	1 467
Promotion	153 556	146 070
Représentations et réunions	106 561	48 943
Services professionnels	10 939	14 090
Site Web	17 946	20 484
Sondages	26 813	41 293
Traduction	3 081	691
Amortissement du site Web	11 100	11 100
	474 172	421 492
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	16 237 $	6 002 $

COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice terminé le 28 février

	2019			2018
	Non affecté	Investi en immobili-sations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	84 737 $	24 974 $	109 711 $	103 709 $
Excédent des produits sur les charges	27 337	(11 100)	16 237	6 002
SOLDE À LA FIN	112 074 $	13 874 $	125 948 $	109 711 $

COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

SITUATION FINANCIÈRE
28 février

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	119 122 $	156 357 $
Dépôt à terme	5 000	-
Charges payées d'avance	12 848	10 046
	136 970	166 403
SITE WEB - valeur nette	13 874	24 974
	150 844 $	191 377 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 3)	24 896 $	81 666 $
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	13 874	24 974
Non affecté	112 074	84 737
	125 948	109 711
	150 844 $	191 377 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

X, administrateur

COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 28 février

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	16 237 $	6 002 $
Élément n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement	11 100	11 100
	27 337	17 102
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(59 572)	21 108
	(32 235)	38 210
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme	(5 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(37 235)	38 210
ENCAISSE AU DÉBUT	156 357	118 147
ENCAISSE À LA FIN	119 122 $	156 357 $

COALITION POUR LA PROMOTION DES PROFESSIONS EN ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
28 février 2019

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec).

L'organisme a pour mission d'intéresser davantage de candidats aux carrières offertes dans l'industrie de l'assurance de dommages et de valoriser l'image des professionnels qui y oeuvrent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

La reconnaissance des contributions et des revenus d'inscription à la plateforme de recrutement s'effectue sur une base d'encaissements ou lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans le marché monétaire, des fonds négociés en bourse et les obligations, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
28 février 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Site Web

Le site Web est comptabilisé au coût. L'amortissement est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire sur 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs	- $	15 437 $
Taxes	5 964	13 987
Frais courus	18 932	52 242
	24 896 $	81 666 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la société a versé 152 244 $ (2018 - 108 987 $) à un organisme apparenté à titre de services administratifs. Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.